

DEMANDE DE CARTE PROFESSIONNELLE EDT

Je, soussigné (Prénom – Nom) : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ Fax : _____

Portable : _____ Courriel (Adresse mail) : _____

N° et lieu d'affiliation au registre du Commerce : _____

N° et lieu d'affiliation à une Caisse M.S.A. en qualité d'entrepreneur : _____

N° INSEE (n° identité entreprise) ⁽¹⁾ : _____

N° code NAF (nomenclature d'activité française) : _____

Forme juridique de l'entreprise ⁽²⁾ : _____ Date de création de l'entreprise : _____

N° d'agrément pour l'application des produits anti-parasitaires : _____

N° d'assurance RC entreprise : _____

Matériels possédés (voir au verso)

Nombre de salarié : permanent : _____ saisonnier : _____

Travaux effectués pour lesquels l'établissement de la carte professionnelle est sollicité ⁽³⁾ :

Activité 014A - Services aux cultures productives

Activité 014B - Réalisation et entretien de plantations ornementales

Activité 020A - Sylviculture

Activité 020B - Exploitation forestière

Activité 020D - Services forestiers

Activité 451A - Terrassements divers, démolition, aménagement des terres et des eaux

demande la délivrance d'une carte professionnelle relative à mon activité d'entrepreneur de travaux agricoles, ruraux et forestiers dans le groupe : 014A - 014B - 020A - 020B - 020D - 451A ⁽³⁾.

Cachet de l'entreprise

A _____ le _____

Signature :

(1) Renseignements figurant sur l'avis d'identification adressé à l'entreprise par l'INSEE

(2) Entreprise personnelle ou société

(3) Rayer la mention inutile

APPRECIATION DU PRESIDENT DU SYNDICAT
sur le classement sollicité et sur l'activité à mentionner sur la carte professionnelle EDT :

A _____ le _____

Le Président du syndicat,

Signature :

IMPORTANT - Pièces devant être jointes à la présente demande :

- pour tous les demandeurs :
 - 1 photocopie de l'avis d'identification délivré par l'INSEE
 - 1 chèque de 30 € à l'ordre de Fédération nationale Entrepreneurs des Territoires
 - pour le groupe 451A seulement : 2 certificats de capacité d'hommes de l'art, d'administrations ou de groupements reconnus, datant de moins de deux ans.
-